



## Prolongement bail litige avec propriétaire

Par **lili 2014**, le **31/07/2014** à **17:15**

Bonjour

J'ai déposé un préavis en fin octobre 2013 pour prévenir mon propriétaire de mon futur déménagement.

J'ai du demander un prolongement car appartement que j'attendais n'était pas disponible.

J'ai demandé un prolongement en lui expliquant dans un courrier que j'ignorais quand il serait prêt. Le proprio a accepté en me disant par SMS que chaque mois entamé est un mois payé et le prévenir un mois à l'avance avant le départ.

Fin juin, je le préviens que je quitte son appartement fin juillet et la

le propriétaire me demande de déposer un préavis de trois mois et il se ravise, de deux mois.

Etat des lieux début septembre.

Ne suis pas d'accord, je ne paierai pas août, je pars fin juillet comme prévu sans rien lui devoir et lui renvoie ses clefs par courrier.

Peux t-il me poursuivre, quels sont mes droits ? quel est la loi me couvrant ?

Par **janus2fr**, le **31/07/2014** à **20:22**

Bonjour,

Un prolongement de bail, cela n'existe pas. Vous aviez envoyé votre congé, normalement c'est un acte irrévocable.

A votre demande, le bailleur a bien voulu faire comme si il ne l'avait pas reçu, seule façon de vous permettre de rester dans les lieux. Mais aujourd'hui, pour partir, il vous faut bien donner à nouveau congé et respecter le préavis légal.